Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013) **Heft:** 1983

Artikel: Minder, le réactionnaire utile : l'initiative Minder ne s'attaque pas aux

bonus, mais au pouvoir des nouveaux managers

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014038

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Minder, le réactionnaire utile

L'initiative Minder ne s'attaque pas aux bonus, mais au pouvoir des nouveaux managers

André Gavillet - 28 janvier 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/22575

On ne légifère pas sous le coup de l'émotion, nous enseignait un sage. La loi s'élabore à tête froide.

Or, l'initiative populaire suisse ne se prête pas à cette séparation des rôles, celui du cœur, celui de la raison. Il faut d'abord régler les exigences légales formelles. Réunir 100'000 signatures vérifiées. Puis vient le choix politique qui appartient au Conseil fédéral qui peut refuser, accepter, opposer un contre-projet de nature constitutionnelle ou législative.

Même jeu pour les deux
Chambres qui sont souvent en
désaccord - mais ce constat
n'est enregistré qu'au terme
d'interminables navettes. Plus
de quatre ans après le dépôt de
l'initiative sur les salaires
abusifs, le peuple pourra
trancher, le Conseil fédéral lui
accordant encore quatre mois
pour se décider. De deux
dimanches électoraux
disponibles, le plus éloigné fut
choisi.

Ce délai n'était plus celui de la réflexion, mais celui de l'intrigue. A quelles conditions Thomas Minder accepterait-il de retirer son initiative?

Paradoxe. La démocratie où le peuple fait entendre ses choix se joue sur la décision d'un homme seul. Il déclara textuellement: «La

Chancellerie fédérale me donne dix jours pour me décider.»

Référence

La Suisse de l'Ancien Régime n'avait pas la réputation d'un pays riche. Son architecture n'est pas ostentatoire. Elle impressionne plus par la dimension et l'espace des fermes (exploitation et habitat) que par ses monuments publics, civils et religieux.

Les temps changent après les deux guerres mondiales. Les sociétés industrielles suisses déjà ancrées dans le pays voient multiplier plusieurs fois leur valeur. On connaît le surdimensionnement bancaire de la Suisse, son record d'investissements à l'étranger. De surcroît, la mondialisation a changé l'unité courante monétaire. Le million est devenu roupie. Ou plus exactement circulent simultanément deux monnaies: celle des investissements et celle de la caisse retail, celle du commerce mondial et celle des trafics localisés.

L'initiative Minder reflète la difficulté de vivre ce grand écart.

Capitalisme

Domaine Public avait en 1967 (n° 65, 12.01.1967) entrepris une recherche pour savoir qui en Suisse détenait ou

représentait le pouvoir économique. La méthode était simple. Repérer les trente sociétés suisses les plus importantes, selon un classement fiable (celui d'UBS!). Recenser les administrateurs de chacune d'elles. Diviser la valeur boursière des sociétés par le nombre de leurs administrateurs. Puis établir un ordre d'importance.

De ce classement peu importait le résultat nominal, mais les structures. En tête, les trois grandes banques (avant la fusion SBS - UBS). Leurs liens étaient étroits: les banquiers. lors des séances de leur conseil d'administration, recevaient le gotha industriel. Ce n'était pas mondain, mais les séances dites de travail étaient opulemment rétribuées. A leur tour, les industriels invitaient. L'ordre du jour était suivi, il ne comportait pas de décisions primordiales, mais circulaient des informations utiles.

Le lien avec le pouvoir politique était assuré sans être affiché. Pas de femmes dans ce cercle. Les Romands étaient rarissimes. En revanche, on est frappé par l'étroitesse des liens familiaux et le poids des détenteurs du capital hérité, que ce soit dans la chimie (Sandoz, Geigy, Roche), dans le ciment (les Schmidheiny), dans la mécanique. La planification était consanguine.

La critique du système a porté d'abord sur son ensablement. le cumul des fonctions (président du conseil d'administration, administrateur délégué), les assemblées générales où ne prenait la parole qu'un actionnaire mécontent à qui semblait dévolu le rôle de râleur). Ethos, quelques caisses de pension ont osé amorcer l'examen critique de cette gestion du capitalisme. Mais il a fallu que Swissair puis UBS fassent la preuve, par le grounding et la faillite, de la sénescence du système.

L'opinion publique n'accepte pas les bonus fastueux. Personne ne peut en effet démontrer que telle décision mérite une récompense de dix ou vingt millions. Les grandes sociétés industrielles sont gérées, en tant que holdings, comme des sociétés bancaires. Les bonus sont adaptés à leur statut. Minder a, lui, la mentalité de l'entrepreneur

schaffhousois. Il est porteur des vertus anciennes, ce n'est pas au bonus qu'il s'en prend, mais à la caste dirigeante des managers, interchangeables parce que la gestion financière l'emporte sur la diversité des productions.

A juste titre, il s'indigne de voir la classe dirigeante des sociétés décider selon ses critères sa propre rétribution. L'erreur de Minder, c'est de croire que la «reprise en mains» peut venir des actionnaires eux-mêmes, de leur droit de contrôle.

Valeur

De quel droit la classe des actionnaires qui ne contribue en rien à la plus-value bénéficierait-elle de pouvoirs renforcés? Elle a déjà en Suisse le privilège d'éluder l'impôt: les bénéfices non distribués, rendant possible l'autofinancement – qui lui se répercute sur la valeur des actions - constituent un revenu non imposable.

Les partenaires qui devraient être présents, ce sont les représentants des travailleurs, soit au niveau de la société, soit au niveau de la branche industrielle. Ils détiennent la référence sans laquelle les rétributions dérapent sans limites.

Un salaire abusif est un mépris du travail. Tout homme ne peut disposer que des temps de son travail, de son repos, de ses loisirs. Adam Smith en moraliste le soulignait avec force. Le salaire abusif déshumanise.

L'initiative Minder doit être soutenue pour que s'exprime le sentiment populaire. Il repose sur la valeur du travail humain. Encore faudrait-il que cette voix se fasse entendre. Curieux que les voix de gauche, et plus largement les voix humanistes, soient si peu audibles.

La LAT révisée ne devrait avoir que peu ou pas de conséquences sur le prix des terrains et des loyers

Un économiste d'Avenir Suisse réfute l'affirmation de l'USAM que la nouvelle loi provoquerait la pénurie

Invité: Michel Rey - 28 janvier 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/22593

Selon l'USAM, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) vise à réduire considérablement les zones à bâtir et va provoquer une pénurie artificielle des terrains à bâtir, ce qui va entraîner une hausse du prix du sol et ainsi des loyers.

Les conclusions de <u>Daniel</u> <u>Müller-Jentsch</u>, économiste

d'Avenir Suisse dont les réflexions sont publiées dans le dernier bulletin d'information de l'ASPAN. sont diamétralement opposées: «Globalement, l'entrée en